

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date d'affichage : 13/07/2017	Délibération n°2472/2017 Objet : Création des emplois saisonniers 2017

Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Pouvoirs : 6
Absents : 0 Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le 29 juin à 20 h 00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juin 2017 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Marie-France PELLETTEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Florance TORRECILLA, Virginie LECARDONNEL, Martine HARBULOT, Roger LANGLAIS, Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUB, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Nathalie BOIXIERE donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.

Hakima OULD SLIMANE donne pouvoir à Joseph DUPRAT.

Stanislas GAUDON donne pouvoir à Sylvie GERINTE.

Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC.

Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL.

Valérie PREVOTAT donne pouvoir à Marianne MAHJOUB.

Madame Virginie LECARDONNEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, indiquant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'en raison des congés d'été, il y a lieu de créer 7 emplois non permanents à temps complet dans les conditions prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment en son article 3,

Considérant que 6 emplois sont créés sur le grade d'adjoint technique 1^{er} échelon et 1 sur le grade d'adjoint administratif 1^{er} échelon,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPROUVE la création de 7 emplois non permanents à temps complet : 6 sur le grade d'adjoint technique 1^{er} échelon et 1 sur le grade d'adjoint administratif 1^{er} échelon, pour renforcer les équipes pendant la période des congés d'été (mois de juillet et d'août),

ARTICLE 2 : DIT que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant de ces grades,

Marolles-en-Brie

Accusé de réception en Préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception Préfecture :

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 3 juillet 2017.



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Acte à classer**2472-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-07-06T15-10-01.00 (MI206601744)

Identifiant unique de l'acte :

094-219400488-20170703-2472-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS 2017

Date de décision : 03/07/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels
4.4.2. autresActe : [2472-2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/07/17 à 15:10

Par MARQUES Christine

Transmis

Date 06/07/17 à 15:10

Par MARQUES Christine

Accusé de réception

Date 06/07/17 à 15:16